

Preneur d'otages de la cour d'assises de Loire-Atlantique en 1985, Georges Courtois qui, cigare aux lèvres et Magnum au poing, face aux caméras de télévision, menace les magistrats en train de le condamner «à la mort sociale» pour un hold-up minable à 18000 francs, vient de replonger, à Montbazou (Indre-et-Loire), au bout de quatre ans de liberté, en pleins préparatifs de braquage –supposent les gendarmes.

Deux prolos. Mardi 5 mars, Georges Courtois, 54 ans, et son pote Fabrice Boyer, 37 ans, débarquent sur cette petite commune limitrophe de Tours et prennent une chambre pour deux à l'hôtel de la Grange Barbier. Le plus jeune laisse un chèque de caution. Le plus âgé, selon le tenancier, «explique qu'ils sont ouvriers du bâtiment et travaillent dans le coin». Mercredi, les deux prolos «se lèvent à 9 heures et appellent un taxi» pour aller sur le chantier. Jeudi, le patron de l'hôtel, William Laborde, a des doutes: «Des ouvriers du BTP qui restent au lit jusqu'à 11 heures,

prennent des bons repas, salade de gésiers et sandre, picolent du chignon en plus des apéros et n'ont pas de tenue de travail, c'est pas ordinaire.» Intrigué par le «train de vie» et la dégainée de ces clients «toujours allumés» qui s'enfilent «demis de bière et bonnes bouteilles» sans compter, William Laborde vérifie auprès de la banque leur chèque de caution, au nom d'un habitant du Finistère, qui s'avère... volé.

L'hôtelier appelle les gendarmes qui se plantent au bar et les attendent de pied ferme. Sur les coups de «neuf heures moins le quart», Courtois et Boyer arrivent en taxi, «déjà saouls», commandent l'apéro et sont attrapés, «vraiment par surprise». Dans leur chambre, deux pistolets –un à grenaille et un Magnum 9 mm– et des cagoules.

Loin de se mettre à table lors de la garde à vue, Courtois endosse sans ciller la «détention d'arme de première catégorie» et «revendique le droit de se protéger avec son Magnum», selon M^e Amaury Devillers. Boyer, lui, admet la «falsification de chèque». Pour le reste, Courtois explique qu'il était «en vilégiature dans la région, pour aller voir un ami personnel», un certain «Pat», et pas du tout en

«repérages pour un mauvais coup», comme le flairent les gendarmes. L'ex-kidnappeur de la cour d'assises de Nantes a été écroué à Orléans et son ami à Tours, pour une «association de malfaiteurs» qui «ne tient pas debout» aux yeux de M^e Devillers, «mais la peinture et la réputation de Georges Courtois le précèdent».

Petit voleur des quais de la Loire à Nantes, expédié en maison de correction à 14 ans, Georges Courtois a passé un bac de lettres pour «pas devenir plombier, mais prof de français». A 19 ans, la mort de son père chef de chantier qui a chuté d'une pile de pont a été «rédhibitoire»: «Lui qui me vantait les vertus du travail, y a de quoi vous gommer toute velléité laborieuse» (1). Le voilà donc gangster professionnel, à multiplier les hold-up «comme au Loto». «Tu rentres, tu prends. Y a 300000, c'est bien. Y a pas, tu pars. Et tu deviens jamais riche. Mieux vaut braquer au stylo Mont-Blanc comme Nanard (Tapie, ndlr) qu'au calibre.»

Neuf ans au «trou» pour un casse d'armurerie, Georges

Courtois ressort en 1981, retombe en 1983, se marie en prison avec Chantal, aide-soignante au CHU de Nantes qui élève seule leurs trois enfants dans une HLM de la cité Malakoff. Le 19 décembre 1985, deuxième jour de son procès d'assises à Nantes, Georges Courtois me-

nace la cour avec les grenades et les armes apportées par son codétenu Abdelkarim Khalki, et «dénonce publiquement la justice devant les télé». Méchant et véhément, gouailleur et séducteur, le prisonnier des longues peines parle comme un forcené. Au bout, l'impasse, la reddition et vingt ans de réclusion.

Sans le sou. A sa sortie en octobre 1997, Georges Courtois retourne sur les lieux du crime. Armé d'un Bic, il chronique les procès nantais dans la *Lettre à Lulu*, feuille locale satirique. Il trempe sa plume, belle et acérée, dans les remous de son passé pour un livre jamais publié. Il «éduque» les petits délinquants de sa cité à ne pas brûler les voitures et à ne pas graffiter les murs. Et puis, Georges coule, dans les bistrotts, sans le sou, avec ses potes hors-la-loi... ●

PATRICIA TOURANCHEAU

(1) Libération du 23 mars 1999.